## La Coordination Santé Libre appelle les soignants à faire pression sur le gouvernement



[Source : francesoir.fr]

[Photo : Soignants en grève. AFP]

Auteur(s): FranceSoir

Dans un communiqué de presse ce jour, la Coordination Santé Libre (CSL), qui regroupe différentes associations de médecins, soignants et scientifiques, appelle à un retrait immédiat de l'obligation vaccinale qui sera imposée à certains professionnels à partir du 15 septembre.

Dans cette lettre, l'obligation vaccinale est jugée « illégale », « choquante » et « scandaleuse », notamment du fait de son incompatibilité avec le Code du travail. Par ailleurs, la façon dont cette loi a été promulguée reste mal acceptée. À ce sujet, la CSL rappelle notamment « la sous-représentation des parlementaires ayant voté cette loi » et « la complaisance du Conseil constitutionnel », sur fond de prorogation de l'état d'urgence sanitaire.

Voir aussi : des débats parlementaires à l'image de la société, confus et électriques

En réponse à cela, grâce à l'union de ses différents membres, la CSL met un point d'honneur à la réinformation depuis sa création en janvier 2021. Sur son site, on trouve notamment les vidéos de leur Conseil Scientifique Indépendant (CSI), qui se réunit chaque jeudi pour traiter de différents sujets de santé ou de société.

Outre l'information, la CSL appelle finalement tous les professionnels concernés par l'ogligation vaccinale à faire pression sur le gouvernement, au travers des recours juridiques notamment. L'association BonSens par exemple, propose à chacun de signer ses plaintes collectives. Sur le site de Reinfo Covid, on trouve plusieurs modèles de lettres juridiques, rédigées avec des avocats, destinées à aider les professionnels en difficulté. De fait, depuis l'application du passe sanitaire en août, le parquet de Paris et la Cour de justice de la République croulent tous deux sous les plaintes, notamment grâce aux modèles de l'association créée par Me Fabrice Di Vizio.

Voir aussi : gestion de crise sanitaire : les plaintes pleuvent

Par ailleurs, d'autres moyens de lutte sont aussi envisageables et ouverts à un plus grand nombre, tels que l'affichage, la manifestation, les pétitions, le boycott ou encore la grève. À ce sujet, la CSL ponctue d'ailleurs sa lettre en apportant son soutien à l'appel à une grève illimitée des professionnels de la santé du Syndicat Liberté Santé.

Voir ici : le communiqué du Syndicat Liberté Santé

## Communiqué de la Coordination Santé Libre



Auteur(s): FranceSoir